

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

Maîtres d'ouvrages :



**SYNDICAT MIXTE  
DU LAC D' ANNECY**



**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU PAYS  
DE LA FILLIERE**

7 Rue des Terrasses  
74960 CRAN GEVRIER  
Tél: 04 50 66 77 77  
Fax: 04 50 66 77 88  
Mel: sila@sila.fr

Chef-Lieu  
74570 THORENS-GLIERES  
Tél: 04 50 22 43 80  
Fax: 04 50 22 82 09  
Mel: lfillion@cc-pays-filiere.fr

**DOSSIER DE ZONAGE DE  
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
(Syndicat Mixte du Lac d'Annecy)  
ET DE  
L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
(Communauté de Communes du Pays de Filière)**

**NOTE EXPLICATIVE DE LA COMMUNE D'EVRIES**



25,bis avenue de Novel  
74000 Annecy  
Tél : 04 50 57 04 45  
Fax : 04 50 57 24 39  
E-MAIL : cabinet.montmasson@montmasson.fr

DEVELOPPEMENT AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT CONSEIL



Savoie : 370, rue des Champagnes  
73290 LA MOTTE SERVOLEX  
Tél : 04 79 96 64 88

Haute-Savoie : 50 rue des Ecoles  
74930 REIGNIER  
Tél : 04 50 95 70 10

INDICE :	DATE :	OBJET DES MODIFICATIONS :
A	03/2007	Modifications suite à la concertation avec la commune

N° dossier: <b>2 03 045</b>	réf. doc: <b>203 045 RPT062</b>	Date: <b>10/2006</b>	Pièce: <b>N°02</b>	Phase <b>EG</b>	Projeteur <b>FG DAEC</b>	Dessinateur <b>--</b>	Examinateur <b>CD</b>	Approbation <b>BM</b>	Echelle: <b>--</b>
--------------------------------	------------------------------------	-------------------------	-----------------------	--------------------	-----------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	-----------------------

## SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE D'EVRIES.....	4
1.1. CONTEXTE HUMAIN.....	4
1.1.1. Démographie.....	4
1.1.2. Activités économiques .....	5
1.2. CONTEXTE CLIMATIQUE ET TOPOGRAPHIQUE.....	5
1.2.1. Éléments climatiques.....	5
1.2.2. Éléments topographiques.....	6
1.3. CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE.....	6
1.4. CONTEXTE GEOLOGIQUE .....	7
1.4.1. Un peu d'histoire.....	7
1.5. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE.....	8
1.5.1. Les aquifères.....	8
1.5.2. Les captages A.E.P .....	8
2. DIAGNOSTIC COMMUNAL - ETAT DES LIEUX .....	9
2.1. ETENDUE ACTUELLE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	9
2.2. PROJETS COMMUNAUX D'URBANISME .....	9
3. ZONAGE COLLECTIF ET NON COLLECTIF.....	10
3.1. RAPPEL DU SCHEMA GENERAL D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	10
3.2. ZONES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	11
3.3. ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	11
4. APTITUDE DES SOLS ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	13

## PREAMBULE

### OBJET DE L'ETUDE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, le syndicat intercommunal du Lac d'Annecy s'est transformé en syndicat mixte du Lac d'Annecy, et a fortement accru le périmètre de la compétence assainissement en accueillant les communes du SIVOM des Iles, du Pays de Faverges, du Pays de Fillière et de Fier et Usses.

Le SILA est aujourd'hui amené à gérer 7 usines de dépollution, 1200 km de canalisations et 76 stations de pompages sur un territoire de 50 communes.

Conformément à l'article L2224-10 du Code Général des collectivités territoriales, le SILA a décidé d'engager une étude générale de l'assainissement afin de :

- faire le point complet sur l'état des ouvrages existants afin de définir les travaux à engager
- réaliser l'étude de zonage réglementaire et nécessaire dans le cadre de la mise en place du service public d'assainissement non collectif (SPANC)

A noter le cas particulier des communes du Pays de Fillière, dont fait partie la commune d'Evries, où les compétences en matière d'assainissement sont réparties de la manière suivante :

- - Assainissement collectif = SILA
- - Assainissement non collectif = Communauté de Communes du Pays de la Fillière

Cette étude a pour objectif de :

- définir un zonage en matière d'assainissement,
- dégager les principales insuffisances des ouvrages actuels,
- définir les ouvrages qui permettront de répondre aux besoins actuels et futurs,
- analyser l'impact des rejets sur le milieu récepteur,
- proposer un programme hiérarchisé des travaux

Pour répondre à ces objectifs, la démarche classique consiste à :

- acquérir une connaissance du ou des systèmes d'assainissement au travers des documents disponibles et de visites des ouvrages d'épuration existants,
- compléter cette connaissance par des mesures et des visites supplémentaires,
- définir l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif par sondages et tests de percolation,
- établir un schéma directeur du système d'assainissement (non collectif et collectif) permettant de répondre aux besoins actuels et aux objectifs de collecte et de traitement.

Le zonage d'assainissement proposé est cohérent avec la Loi du 21 avril 2004 (transcription en droit français de la Directive Européenne du 23 octobre 2000) et qui fixe l'objectif de bon état écologique des milieux à l'échéance 2015.

## CONTENU DU PRESENT RAPPORT

Ce rapport établit un zonage en matière d'assainissement collectif et non collectif sur l'ensemble du territoire de la commune d'EVIRES.

Il tient compte :

- de l'état actuel du réseau d'assainissement,
- des projets d'extension de la commune,
- des projets d'extension de collecteurs et des Unités de Dépollution du SILA.

## 1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE D'EVRIES

### 1.1. CONTEXTE HUMAIN

La commune d'Evries est située dans le département de la Haute Savoie, entre Annecy et la Roche sur Foron, sur le plateau des Bornes.

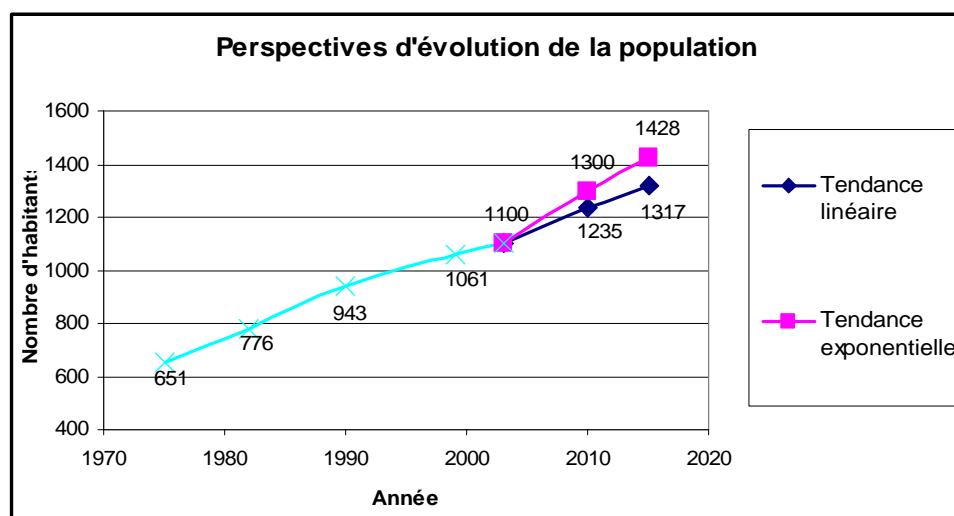
Rattachée administrativement au canton de Thorens-Glières la commune est partie prenante dans la Communauté de Communes des Pays de la Filière (CCPF), dont les neuf communes adhérentes dépendent du SILA pour la compétence assainissement collectif.

Le territoire communal s'étend sur une superficie de 1949 ha, bordé par les communes de Menthonnex-En-Bornes, Groisy, Thorens-Glières, Arbusigny, La Chapelle-Rambaud et La Roche-Sur-Foron.

#### 1.1.1. Démographie

La commune d'Evries compte 1100 habitants (estimation 2003) répartis de manière très diffuse dans une trentaine de hameaux, dont Boisnoir, Chavanne, Jouvenet, Chez le Marquis, Chez Dupont, Le Chaumet, Marmiton et La Côte Daudens.

L'évolution de la population est extrapolée à partir de la variation des derniers recensements, en utilisant 2 courbes de régression (linéaire et exponentielle) :



Compte tenu des perspectives de développement de la commune, on retiendra les résultats de la tendance exponentielle :

Année	Population permanente	Population de pointe
1999	1061	1460
2003	1100	1500
2010	1300	1700
2015	1428	1830

Ces données se basent sur un taux de croissance annuel de 1,9 % et en tenant compte d'une affluence touristique d'environ 400 personnes.

### 1.1.2. Activités économiques

Les activités économiques de la commune sont essentiellement tournées vers :

- l'agriculture avec une trentaine d'exploitations
- la production de fromages avec la laiterie du Chaumet
- le tourisme avec de nombreuses chambres d'hôtes

## 1.2. CONTEXTE CLIMATIQUE ET TOPOGRAPHIQUE

### 1.2.1. Éléments climatiques

Les conditions climatiques des communes du bassin annecien sont appréciées à partir des enregistrements effectués à la station de Cran-Gevrier, retenue comme représentative du site. Le climat du bassin annecien est de type tempéré de moyenne montagne.

- Températures

Les températures moyennes varient de 20°C en juillet à 0,8°C en janvier, avec une moyenne annuelle de 10,3°C. Les mois d'hiver présentent une variabilité inter annuelle assez élevée, contrairement aux mois d'été. Le gradient altimétrique moyen est de -0,5°C / 100 m.

Les températures les plus élevées sont en juillet (19,5°C en moyenne) et les plus faibles en janvier (2°C en moyenne).

- Précipitations

La pluviométrie annuelle moyenne est de 1275 mm, répartie de manière relativement homogène sur toute l'année. Les moyennes les plus élevées se situent en juin et en août et sont génératrices d'orages.

L'altitude et l'orientation des vallées jouent un rôle prédominant sur la répartition spatiale : le gradient altimétrique annuel moyen est de +70 mm / 100 m.

L'existence d'une saison froide particulièrement marquée en altitude provoque la chute de précipitations neigeuses et leur stockage. La moyenne annuelle est de l'ordre de 20 jours de chutes de neige, répartis de novembre à avril.

- Rose des vents

Les vents dominants en terme de fréquence sont les vents de secteurs Nord-Ouest, Nord-Est et Sud-Ouest. En terme d'intensité, le vent de Nord / Nord-Est est le plus important, avec des vitesses dépassant 7 m/s.

### 1.2.2. Eléments topographiques

La commune d'Evries appartient à l'ensemble géographique du plateau des Bornes, vallonné de collines et ponctuellement escarpé. Cet espace à dominance rurale est partagé entre forêts et bois d'une part, et grands espaces agricoles d'autre part .

Le territoire communal s'étend de 590 mètres d'altitude dans la vallée du Daudens à 955 mètres dans sa partie Nord, près du hameau de Bois Noir. Il est limité au Nord-Ouest par le ruisseau de la Conche et au Sud-Ouest par le ruisseau du Corcet.

### 1.3. CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE

L'ensemble du territoire communal appartient au bassin versant du ruisseau du Daudens, nommé ruisseau de La Conche dans sa partie amont.

Une des caractéristiques principales de la commune est la présence de nombreux petits ruisseaux aux débits généralement faibles, variant généralement de 0,5 l/s à 4 l/s. Les affluents du Daudens en rive droite sont les Ruisseaux du Courtet et du Cercet, ce dernier étant alimenté par les ruisseaux des Povrets, de Querche et des Sauffes. En rive gauche, le Daudens est alimenté par le ruisseau de Malleser.

Le ruisseau du Daudens présente un écoulement du Nord vers le Sud, et alimente le torrent de La Filière sur la commune de Groisy.

La commune contient de très nombreuses zones humides (une trentaine sont recensées). Ces venues d'eau concernent l'ensemble de la commune.

## 1.4. CONTEXTE GEOLOGIQUE

### 1.4.1. Un peu d'histoire...

Il y a environ 30 millions d'années (oligocène), le fossé alsacien se crée et les Alpes commencent à émerger. Le bassin annecien correspond alors à une grande zone de lagunes entre Alpes et Jura où vient sédimerter la molasse sur près de 1000 mètres d'épaisseur.

Lors de la dernière grande glaciation würmienne, le glacier de l'Arve franchit le col d'Evries et recouvre entièrement la région d'Annecy. Il façonne un vaste surcreusement dans la molasse et dans la cluse d'Annecy.

En se retirant, le glacier dépose des matériaux morainiques. Un lac de retrait glaciaire se forme. La superficie de ce lac est beaucoup plus importante qu'actuellement, car son bassin versant compte également les eaux du Fier, de la Filière et du Viéran (G. Nicoud et F. Manalt, 1994).

Puis, en quelques milliers d'années, le lac se comble au Nord par les alluvions du Fier, créant ainsi la plaine d'Annecy.

Le Fier, au stade actuel, s'est encaissé. Il n'est plus affluent du lac, mais reçoit son exutoire, le Thiou.

La plaine d'Annecy correspond au bassin molassique de l'Avant-pays Savoyard, au front des massifs subalpins des Bauges et des Bornes. La limite de son extension correspond à l'extension maximale du lac, qui peut être matérialisée par la courbe de niveau 460 mètres.

### 1.4.2. Nature des formations rencontrées

Evries est installé sur la dépression molassique du plateau des Bornes, entre le Salève qui émerge au Nord-Ouest et le Parmelan, front chevauchant au Sud-Est.

Le substratum rocheux molassique est constitué de molasses rouges d'âge oligo-miocène (23 millions d'années) et d'origine continentale. Elles sont à faciès variés : molasses gris clair micacées, conglomérats, calcaires lacustres, argiles et marnes bariolées. Leur épaisseur atteindrait 1000 mètres.

Ces molasses n'affleurent que sporadiquement, dans le fond des talwegs et le lit des cours d'eau, en particulier dans le vallon du Daudens.

Ailleurs, elles sont dissimulées sous des dépôts meubles glaciaires et tardi-glaciaires : il s'agit de moraines argileuses, et plus rarement de moraines caillouteuses et d'alluvions fluvio-glaciaires, galets, graviers et sables stratifiés. Sur la commune d'Evries, cette dernière formation n'est pas représenté.

Cette superposition de moraine sur la molasse est à l'origine de glissements (lieu dit La Côte et le long de l'autoroute).

## 1.5. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

### 1.5.1. Les aquifères

Seules des hétérogénéités locales dans les moraines sont susceptibles d'être aquifère. Les passées plus détritiques sont en effet susceptibles de stocker les eaux au sein des lentilles plus sableuses. les réserves sont assez limitées mais les débits varient lentement avec des étiages d'été marqués.

### 1.5.2. Les captages A.E.P

La gestion et l'exploitation du réseau d'eau potable d'Evries est assurée par le réseau du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Filière qui en détient la compétence.

Ce réseau est composé d'un forage (950 m<sup>3</sup>/jour) situé à Dollay, sur la commune de Groisy, et des quatre captages de Bunant (1000 m<sup>3</sup>/jour), Pont de Pierre (800 m<sup>3</sup>/jour), Sous-Dine (100 m<sup>3</sup>/jour) et Le Mont (1 à 2 m<sup>3</sup>/jour), tous appartenant à la commune de Thorens-Glières.

Excepté le captage du Mont, ces ouvrages d'exploitation disposent de périmètres de protection.

Le territoire de la commune d'Evries ne comporte aucun périmètre de protection.

## 2. DIAGNOSTIC COMMUNAL - ETAT DES LIEUX

### 2.1. ETENDUE ACTUELLE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A l'heure actuelle, la commune d'Evries ne dispose d'aucun dispositif d'assainissement collectif pour la collecte ou le traitement des eaux usées.

### 2.2. PROJETS COMMUNAUX D'URBANISME

La commune d'Evries est en cours d'élaboration de son PLU. A noter que le territoire communal est soumis à la Loi Montagne ; le développement communal s'oriente donc vers un confortement du Chef-Lieu et des hameaux.

Cependant, le développement de la commune est limité en raison de l'absence de l'assainissement collectif.

### **3. ZONAGE COLLECTIF ET NON COLLECTIF**

Le zonage d'assainissement collectif est basé sur le projet de PLU de la commune d'Evries (décembre 2003).

#### **3.1. RAPPEL DU SCHEMA GENERAL D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le SILA a fait réaliser un Schéma Général d'Assainissement concernant les 50 communes adhérentes. L'étude technico-économique et environnementale réalisée en coopération avec les communes, a permis de recenser tous les scénarios de raccordement au réseau collectif possibles sur le territoire du SILA.

Cette étude a permis de déterminer la programmation de travaux pour les 10 années à venir, basée sur les critères suivants :

- Intérêt environnemental
- Ratio maximum de 15 000 € H.T. par branchement
- Travaux réalisables dans les 10 ans
- Incitation à une participation privée (mise en place par la commune de PVR ou PAE)
- Favoriser l'écoulement gravitaire
- Capacité d'investissement du SILA limitée à 10 000 000 € TTC / an

Ce programme de travaux se découpe en 2 priorités correspondant à l'urgence des travaux :

- Priorité 1 : travaux prévus entre 2006 et 2008
- Priorité 2 : travaux prévus entre 2009 et 2015

Les autres travaux ont été classés en Priorité 3, ce qui correspond aux travaux hors programmation (après 2015) : cela n'empêche cependant pas un financement privé avant 2015 si le lotisseur le souhaite.

Les travaux prévus avant 2015 et concernant la commune d'Evries sont :

- Priorité 1 :
  - 1<sup>ère</sup> Tranche transport Groisy-Evries : liaison le Plot – Autoroute
  - 2<sup>ème</sup> Tranche transport Groisy-Evries : liaison autoroute – les Molasses
- Priorité 2 :
  - 3<sup>ème</sup> Tranche transport Groisy-Evries : liaison les Molasses – le Chaumet
  - Raccordement de Chez Jouvenet
  - Raccordement de chez le Marquis
  - Raccordement du Jourdil
  - Raccordement de chez Magagnon

A noter que le raccordement de la laiterie du Chaumet nécessite la création d'un réseau de transport de 8 kml, ce qui justifie son découpage en 3 tranches étalées sur les priorités 1 et 2.

Les effluents de la commune d'Evries seront donc traités par l'Unité de Dépollution de SILOE à Cran-Gevrier (capacité 230 000 EH).

### 3.2. ZONES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le zonage d'assainissement est basé sur le Schéma Général retenu par le SILA : sont classés en assainissement collectif uniquement les secteurs qui seront desservis à l'horizon 2015.

Cf. Plan de Zonage Collectif

Sont concernés par ce zonage :

- Chez Jouvenet
- Pralet – Chez le Marquis
- Le Jourdil
- Chez Magagnon – Aux Grangettes
- Laiterie du Chaumet

Dans ces zones, dans le cas de constructions neuves ou de réhabilitation, il est obligatoire de mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif conforme dans l'attente du raccordement au réseau collectif.

Les dispositifs d'assainissement non collectif pouvant être mis en place sont définis en fonction de l'aptitude des sols et de la capacité des milieux récepteurs.

Cf. Carte d'Aptitude des Sols

### 3.3. ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Ces zones correspondent aux secteurs qui ne seront pas raccordés à l'horizon 2015.

Les dispositifs d'assainissement non collectif pouvant être mis en place sont spécifiés dans le paragraphe 4 en fonction de l'aptitude des sols et de la capacité des milieux récepteurs.

Cf. Carte d'Aptitude des Milieux

Les zones concernées par ce zonage sont :

- Chef-lieu
- Chez Gonin
- Le Frêne / le Pré Devant

- Le nord du Chaumet – Petit Béné
- Chez Dupont
- Chez les Morts
- Mont Béné
- Bois Noir – Bois Rond – Chez le Béni
- Marmiton
- Chez Challut
- La Gare – la Glacière
- La Côte
- Daudens
- La Chavanne

Pour les zones inaptes à l'infiltration (d'après la carte d'aptitude) et ne possédant pas de milieu récepteur, la construction peut être possible si le propriétaire apporte au service concerné (en l'occurrence le SPANC du Pays de Fillière), la preuve par une étude géopédologique spécifique que le terrain est apte à l'infiltration.

#### **4. APTITUDE DES SOLS ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Cf. Page suivante : document réalisé par le bureau DAEC

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**

**SYNDICAT MIXTE DU LAC D'ANNECY**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FILLIERE**

**ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA  
COMMUNE D'EVRIES**

**NOTICE SUR L'ASSAINISSEMENT NON  
COLLECTIF - APITUDE DES MILIEUX**

**Février 2007**



**DEVELOPPEMENT AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT CONSEIL**

Savoie : 370, rue des Champagnes 73290 LA MOTTE SERVOLEX 04 79 96 64 88  
Haute-Savoie : 50 rue des Ecoles 74930 REIGNIER 04 50 95 70 10

# SOMMAIRE

<b>1. PREAMBULE ET OBJECTIFS DU DOCUMENT .....</b>	<b>3</b>
<b>2. HYDROLOGIE .....</b>	<b>4</b>
2.1. Debits .....	4
2.2. Qualités .....	5
2.3. Zones humides .....	5
2.3.1. Généralités .....	5
2.3.2. Types d'aménagements .....	6
2.3.3. Application communale .....	7
<b>3. APTITUDE DES MILIEUX DANS LES DIFFERENTS HAMEAUX .....</b>	<b>8</b>
3.1. La Gare et La Glacière (ZA).....	8
3.2. Les Sapins.....	9
3.3. La Chavanne .....	9
3.4. Daudens .....	10
3.5. La Caserne .....	11
3.6. La Côte.....	11
3.7. Les Champs .....	11
3.8. Le Villard .....	12
3.9. Chez Marmiton .....	12
3.10. Chez Challut .....	13
3.11. Corbex.....	13
3.12. Chez Gonin (Haut et Bas) .....	14
3.13. Chef-lieu .....	14
3.14. Chez Dupont.....	15
3.15. Chez les Morts.....	15
3.16. Pré Magnoux .....	15
3.17. La Cote des Frênes.....	16
3.18. Chez Coquin .....	17
3.19. Le Chaumet .....	17
3.20. Petit Béné .....	18
3.21. Mont Béné .....	18
3.22. Bois Noir .....	19
3.23. Chez Regat .....	19
3.24. Bois Rond - Chez Sgut .....	19
3.25. Jouvenet .....	20
3.26. Chez Le Marquis .....	20

3.27. Pralet.....	21
3.28. Petits hameaux dispersés et habitat diffus .....	21

## **1. PREAMBULE ET OBJECTIFS DU DOCUMENT**

---

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, le syndicat intercommunal du Lac d'Annecy s'est transformé en syndicat mixte du Lac d'Annecy, en accueillant les communes du SIVOM des Iles, du Pays de Faverges, du Pays de Fillière et de Fier et Usses.

Conformément à l'article L2224-10 du Code Général des collectivités territoriales, le SILA a décidé d'engager une étude générale de l'assainissement afin de réaliser le zonage réglementaire et nécessaire dans le cadre de la mise en place du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

**Dans le cas particulier des communes du Pays de Fillière, dont fait partie la commune d'Evires, les compétences en matière d'assainissement sont réparties de la manière suivante :**

- Assainissement collectif : SILA
- Assainissement non collectif : Communauté de Communes du Pays de la Fillière

**Ce document, établi en étroite collaboration avec Communauté de Communes du Pays de Fillière, ne traite que de la partie Assainissement Non Collectif, et complète celui réalisé pour la partie Assainissement Collectif (MONTMASSON – SAGE – SOGREAH).**

**Il ne reprend pas les données générales sur le contexte humain, démographique, climatique, hydrologique, géologique et sur l'assainissement collectif qui sont présentés dans le rapport sur l'assainissement collectif.**

## **2. HYDROLOGIE**

---

### **2.1. DEBITS**

Les cours d'eau ont une « capacité d'accueil » des rejets d'eau usées (épurées) qui est déterminée par leurs débits (notamment en période d'étiage) et par la charge polluante qu'ils accumulent le long de leurs parcours.

Or, une des caractéristiques principales de la commune est la présence de nombreux ruisseaux au faible débit, qui entaillent la moraine et coulent sur le substratum molassique. Si l'on excepte l'aval de la commune (vers la route nationale), les capacités en termes d'acceptation de rejets à l'aval des dispositifs d'assainissement sont donc assez limitées.

Les cours d'eau prennent naissance ou sont alimentées par les très nombreuses zones humides de la commune (une trentaine recensées), qui tendent à confirmer s'il en était besoin la nature imperméable du substratum.

Les débits mentionnés dans le tableau suivant sont issus de relevés réalisés pour partie par la DDAF entre 2002 et 2005, et pour partie par le Cabinet DAEC début novembre 1997. Les mesures avaient été effectuées en étiage sévère, après une longue période sans pluie).

Nom du ruisseau (si connu)	Lieu-dit le plus proche	Remarque	Débit (l/s)
Ruisseau de la Conche	La Glacière	Bonne qualité	4,5
Ruisseau de la Conche	La Gare	Bonne qualité	4,0
Ruisseau du Miont	Les Sapins	Bonne qualité	1,5
Ruisseau de Bognon	Aval La Chavanne	Bonne qualité	0,1
Ruisseau de Mallessert	Le Parisien	Traces d'huile	2,5
Ruisseau dit Nant Trouble	Daudens	Jaunâtre	0,3
Ruisseau de Chez Braillard	La Caserne		0,1
Ruisseau de Daudens	Le Moulin		11
Buse (Ruisseau de Vayer)	La Côte		Sec
Fossé	Aval Evires		0,1
Ruisseau du Cerset (amont)	Virage sous Evires		0,8
Ruisseau des Povrets	Aval Pré Magnoux	Sale (lessive). Odeurs.	0,3
Ruisseau de la Querche	Aval Le Marquis		0,7
Fossé	Amont Jouvenet		Sec
Ruisseau de Mouchet	Aval Jouvenet	Bonne qualité	0,2
Ruisseau du Courtet (Amont)	Amont Les Champs		Sec
Ruisseau du Courtet (Amont)	Amont Les Champs		0,1
Ruisseau du Cerset	Viaduc du Cerset	Qualité douteuse	3,0
Ruisseau des Sauffes	Amont Challut		0,2
Ruisseau du Cerset	Amont Challut	Sortie zone humide	0,4

Ruisseau du Villard	Aval Marmiton	Bonne qualité	0,5
Ruisseau de la Conche	Long D 27 - Amont Le Villard		2,5
Ruisseau de la Conche	Long D 27 - Amont Le Villard		2,0
Ruisseau de la Conche (amont)	Route à l'aval de l'Allemand		2,0
Ruisseau de Chez Sgut	Chez Sgut		0,7
Ru amont zone humide	Entre Bois Noir et Bois Rond	Traverse zone humide	Sec
Ruisseau de la Conche (amont)	Est de Bois Noir		0,2
Ruisseau du Foron	Nord de Mont Béné	Sortie du marais	1,5
Ruisseau de Chez Dupont	Aval Dupont		0,7
Ruisseau du Vernay	Amont Les Morts		Sec
Ruisseau de la Querche (amont)	Aval Les Morts		Peu
Amont ruisseau des Povrets	Aval Le Chaumet		1,0
Ruisseau des Sauffes	Entre Le Chaumet et Bois Rond		0,2
Fossé	Aval Chez Regat		Sec

## 2.2.QUALITES

Du point de vue qualitatif, les petits cours d'eau de la commune apparaissent assez pollués. Cette pollution provient le plus souvent des nombreux rejets domestiques effectués sans traitement (sans filtre à sable), voire sans pré-traitement (sans fosse toutes eaux ni fosse septique).

C'est notamment le cas des ruisseaux des Povrets, des Grands Champs (sous le chef-lieu) ou du Villard.

Par contre, les ruisseaux de la Conche, du Daudens ou des Sauffes présentent des niveaux de pollution plus limités (qualité bonne à moyenne d'après les analyses).

## 2.3.ZONES HUMIDES

### 2.3.1. Généralités

De par leur potentiel écologique, leur rôle de régulation des débits ou encore le filtrage des pollutions qu'elles assurent, les zones humides présentent un caractère d'intérêt général. A ce titre, elles ont fait l'objet d'un inventaire et d'une classification selon leur importance en termes d'écologie ou d'hydraulique. Quant elles sont importantes, ces zones peuvent donc être protégées (arrêtés de biotope, ZNIEFF), ou méritent d'être classées en zone ND ou en espaces boisés classés.

Mais cet inventaire et la prise de conscience qui en découle n'excluent pas que ces zones soient mises à profit pour l'assainissement. Elles sont en effet qualifiées de filtres naturels assurant la qualité de l'eau domestique, rendant autant de services que les aménagements artificiels mis en place (infrastructures écologiques préexistantes et donc peu coûteuses). Toutefois, le rejet d'effluents même traités conduit à une modification du biotope. Il est donc à exclure dans le cas de zones très riches tant du point de vue

floristique que faunistique. Ce sont donc des zones humides plus « banales » qui pourraient être concernées.

La commune d'Evires est en grande partie défavorisée par des sols peu perméables et des cours d'eau aux débits faibles.

Donc, étant donné :

- l'«impossibilité» technique (faibles débits des milieux récepteurs), financière (priorité au collecteur intercommunal) et juridique de réaliser des unités d'épuration rustiques pour les différents hameaux ;
  - les faibles capacités du milieu récepteur et donc le refus parfois des rejets après filtres à sable dans des cours d'eau considérés comme déjà saturés ;
- et pour ne pas bloquer la construction sur certains hameaux ;

le transit d'effluents (préalablement traités) par des zones de dissipation à « caractère humide » pourrait être envisagé dans un certain nombre de cas (au lieu d'un rejet direct aux cours d'eau).

Il s'agit avant tout de permettre la mise en conformité de l'existant dans les secteurs où le collecteur d'eaux usées intercommunal ne viendra pas avant longtemps.

Il s'agit en outre de permettre quelques rejets supplémentaires après traitement complet, ce que le débit des ruisseaux et leur qualité n'autorise pas aujourd'hui.

La commune compte de nombreuses zones humides recensées, et celles-ci se situent parfois en aval de zones urbanisées.

Il serait donc nécessaire le cas échéant de les «utiliser», ou de créer «artificiellement» des zones de dissipation (en renforçant le caractère humide de certains secteurs).

9 emplacements réservés (pour 10 zones) ont d'ailleurs été délimités dans le projet de P.L.U. de la commune.

### **2.3.2. Types d'aménagements**

La conception se doit d'être la plus sommaire possible. Il doit s'agir d'une zone tampon accueillant également les eaux pluviales, et non d'un dispositif de traitement des eaux usées stricto-sensu.

On retient généralement une base de 10 m<sup>2</sup> par Equivalent-Habitant pour satisfaire au besoin de dissipation et d'épuration finale après traitement complet (principes de détail à définir toutefois).

L'aménagement est rustique, avec un léger surcreusement dans le terrain naturel (20 centimètres), puis des petits troncs d'arbres ou traverses de chemin de fer disposés en quinconce dans cet espace de manière à imposer une circulation de l'eau sur toute la surface.

La rhizosphère est le support (notamment) des micro-organismes participant à l'épuration (d'autant que l'oxygène est apporté via la photosynthèse).

Les plantes (dont roseaux) consomment en outre une partie (certes limitée) des nitrates et phosphates pour leur croissance.

En période estivale, l'eau arrivant du dispositif de traitement est pour l'essentiel évaporée et évapo-transpirée par les végétaux. Ceci permet de limiter ou d'annuler le rejet au ruisseau (à l'étiage).

En période hivernale, l'impact réel sur l'épuration (rôle notamment sur l'azote et le phosphore) est peut-être moins important, mais la zone permet au minimum une dilution des effluents avec les eaux météoriques, pluviales ou de fonte des neiges. Elle protège donc réellement le cours d'eau en aval.

### 2.3.3. Application communale

Aujourd'hui, les rejets souvent bruts ou mal traités des habitations vont plus ou moins directement vers les zones humides via des collecteurs d'eaux pluviales ou les fossés.

Toutes les habitations existantes devront être mises aux normes (fosse toutes eaux et filtre à sable drainé au minimum) avant tout raccordement à un réseau « organisé » qui conduirait les eaux usées traitées vers une zone humide. Un cahier des charges et une convention devront être établis. Le contrôle de réalisation devra être effectué.

Le développement de l'urbanisation devra être limité. Il s'agira avant tout de permettre la mise en conformité de l'existant dans les secteurs où le collecteur d'eaux usées intercommunal ne viendra pas avant longtemps.

Le tableau suivant recense :

- Les 10 emplacements correspondant aux principales zones humides à utiliser, soit 11 ;
- Les surfaces correspondantes pour chaque zone ;
- Le nombre d'habititations (actuelles et futures) dont les effluents doivent théoriquement transiter après traitement (fosse et filtre à sable) dans la zone humide ;
- La surface de zone humide potentielle par Equivalent-Habitant (4 par habitation).

Secteurs (nom du hameau concerné)	Surface (m <sup>2</sup> )	Nombre d'habititations transitant	Surface par E.H. (m <sup>2</sup> )
Chez Gonin (amont)	4000	15	66
Chez Gonin (aval)	5000	5	250
Chef Lieu (aval)	5000	350	14
Chez Marmiton Sud-Est	4000	45	22
Chez Marmiton Nord-Ouest	6000	30	50
Bois Noir aval	1000	10	25
Bois Noir Est	1500	15	25
Mont Bené	10000	15	166
Petit Bené	1500	10	37
Entre Chez Dupont et Chez les Morts	1500	30	12
Aux champs	1500	10	37

### **3. APTITUDE DES MILIEUX DANS LES DIFFERENTS HAMEAUX**

---

Dans les **secteurs délimités en assainissement non collectif et appelés à se développer**, mais aussi dans les **secteurs délimités en assainissement collectif** où le SILA n'a pas prévu la collecte des eaux usées à court terme (avant 2008 en priorité 1), des solutions relevant de l'assainissement non collectif doivent être trouvées le cas échéant.

Ces solutions dépendent essentiellement de :

- l'aptitude des sols à épurer et infiltrer les eaux usées ;
- la présence d'un milieu récepteur (ruisseau, zone humide...) pouvant accepter des rejets préalablement épurés (caractéristiques intrinsèques et rejets déjà présents) ;
- facteurs divers tels que la densité de l'habitat, les perspectives de développement, la présence d'une ressource en eau à protéger...

L'aptitude des sols à épurer et infiltrer les eaux usées a été étudiée par le Cabinet DAEC en 1997 sur l'ensemble des hameaux de la commune.

Il faut noter que les possibilités d'infiltration ou de dissipation dans le sol en place sont aujourd'hui fortement limitées sur la commune par une carte d'aléas.

Les ruisseaux ont fait l'objet (voir précédemment) de mesures de débit et, très partiellement, de qualité. Les valeurs de débit données sur la carte sont les plus faibles relevées (quand il en existe plusieurs pour un même point).

Pour chacun des secteurs géographiques **concernés par le développement de l'urbanisation dans le PLU (zones U et AU)**, les paragraphes suivants apportent des précisions complétant et explicitant la carte d'aptitude des milieux.

On a considéré 3 Equivalents-Habitants par habitation (donnée classique issue des recensements de population) pour les rejets aux cours d'eau. Cette valeur a été majorée à 4 Equivalents-Habitants concernant l'aménagement des zones humides afin de disposer d'une certaine marge.

#### **3.1.LA GARE ET LA GLACIERE (ZA)**

**Particularités :**

Quelques habitations regroupées (5). Extension prévue mais limitée hors zone AU (4 constructions), plus importante en zone AU (6 constructions).

Zone d'activités à la Glacière (projets à préciser)

Impossibilité de faire de l'assainissement par le sol.

Ruisseau du Daudens en aval du hameau.

Débit mesuré de 4,5 l/s à l'étiage. Potentiel de  $4,5 \times 32$  EH de rejets soit 144 EH. Rejets actuels estimés à 20 habitations soit 60 EH. Résiduel de 84 EH (à ce niveau).

#### **Solution et filière retenues :**

Assainissement individuel avec fosse toutes eaux et filtre à sable vertical drainé pour chaque habitation. Rejet dans le pluvial existant (ou à créer en partie s'il n'existe pas en totalité ; à défaut de le créer, la parcelle est inconstructible) en direction du Daudens (10 constructions maximum admissibles).

Quelques rejets d'activités salariées admis en complément à la Glacière.

### **3.2.LES SAPINS**

#### **Particularités :**

Habitations regroupées et extension prévue très limitée (1 construction).

Impossibilité de faire de l'assainissement par le sol.

Ruisseau du Miont. Débit mesuré de 1,5 l/s à l'étiage. Potentiel de  $1,5 \times 32$  EH de rejets soit 48 EH. Rejets actuels estimés à 6 habitations soit 18 EH. Résiduel de 30 EH (à ce niveau).

#### **Solution et filière retenues :**

Assainissement individuel avec fosse toutes eaux et filtre à sable vertical drainé pour chaque habitation. Rejet dans le pluvial existant (ou à créer en partie s'il n'existe pas ; à défaut de le créer, les parcelles sont inconstructibles) en direction du ruisseau du Miont.

### **3.3.LA CHAVANNE**

#### **Particularités :**

Quelques habitations et très faible extension prévue (1 construction).

Possibilité d'envisager une dissipation dans le sol des effluents traités mais rejets préférables après traitement.

Ruisseau du Miont. Débit mesuré de 1,5 l/s à l'étiage. Potentiel de 1,5 x 32 EH de rejets soit 48 EH. Rejets actuels estimés à 3 habitations soit 9 EH. Résiduel de 39 EH (à ce niveau).

### **Solution et filière retenues :**

Assainissement individuel avec fosse toutes eaux et filtre à sable vertical drainé pour chaque habitation. Rejet dans le pluvial existant (ou à créer en partie s'il n'existe pas ; à défaut de le créer, les parcelles sont inconstructibles) en direction du ruisseau du Miont au Nord.

## **3.4.DAUDENS**

### **Particularités :**

Nombre d'habitations important (30), concentration, et extension envisagée (15 constructions).

Peu de possibilité d'envisager une dissipation des effluents traités dans le sol.

Ruisseau au débit correct assez loin en aval (le Daudens). Débit mesuré de 11 l/s à l'étiage. Potentiel de 11 x 32 EH de rejets soit 352 EH. Rejets amont estimés (après auto-épuration) à 50 habitations soit 150 EH. Résiduel de 202 EH (à ce niveau).

Ruisseau du Nant Trouble saturé.

### **Solution et filière retenues :**

Assainissement individuel avec fosse toutes eaux, filtre à sable vertical drainé et rejet dans le pluvial existant (ou à créer en partie s'il n'existe pas en totalité ; à défaut de le créer, la parcelle est inconstructible) en direction du Daudens.

### **Observation :**

La solution d'un assainissement regroupé à l'échelle du hameau aurait été intéressante. Mais s'agissant d'assainissement collectif, la politique intercommunale ne permet pas d'envisager ce type d'équipement à court ou moyen terme, cette solution ne peut être retenue.

### **3.5.LA CASERNE**

#### **Particularités :**

Habitations étirées en bord de route. Pas d'extension.

Impossibilité de faire de l'assainissement par le sol.

Ruisseau du Daudens au débit correct en aval. Débit mesuré de 11 l/s à l'étiage. Potentiel de 11 x 32 EH de rejets soit 352 EH. Rejets amont estimés (après auto-épuration) à 80 habitations soit 240 EH. Résiduel de 112 EH (à ce niveau).

#### **Solution et filière retenues :**

Assainissement individuel avec fosse toutes eaux et filtre à sable vertical drainé pour chaque habitation. Rejet dans le pluvial existant (ou à créer en partie s'il n'existe pas en totalité ; à défaut de le créer, la parcelle est inconstructible) en direction du Daudens.

### **3.6.LA COTE**

#### **Particularités :**

Quelques habitations (4) mais extension envisagée (7 constructions).

Peu de possibilité d'envisager une dissipation des effluents traités dans le sol.

Absence d'exutoire à débit permanent à proximité.

#### **Solution et filière retenues :**

Pas de possibilités d'assainissement individuel. Attente du collecteur.

### **3.7.LES CHAMPS**

#### **Particularités :**

Deux secteurs distincts de part et d'autre de l'autoroute. Extension réduite en amont (2 possibilités), importante en aval (6 possibilités).

Impossibilité de faire de l'assainissement par le sol.

Ruisseau du Courtet. Débit mesuré de 0,1 l/s à l'étiage. Potentiel de 0,1 x 32 EH de rejets soit 3 EH. Rejets actuels estimés à 4 habitations soit 12 EH. Résiduel nul.  
Ruisseau du Cercet au débit correct en aval. Débit mesuré de 3 l/s à l'étiage. Potentiel de 3 x 32 EH de rejets soit 96 EH. Rejets amont estimés (après auto-épuration) à 30 habitations soit 90 EH. Résiduel de 6 EH (à ce niveau).

#### **Solution et filière retenues :**

**Pour la partie au Nord-Ouest de l'autoroute**, assainissement individuel avec fosses toutes eaux et filtres à sable pour chaque habitation, et rejet dans le pluvial en direction du Cercet.

**Pour la partie au Sud-Est de l'autoroute**, assainissement individuel avec fosses toutes eaux et filtres à sable pour chaque habitation. Rejet dans la canalisation à créer en direction de la zone humide en aval du secteur.

Création et aménagement d'une zone de dissipation (type zone à caractère humide) en aval du hameau avant exutoire (voir tableau dans partie sur les zones humides).

### **3.8.LE VILLARD**

#### **Particularités :**

Quelques maisons et très faible extension prévue (1-2 constructions).

Impossibilité de faire de l'assainissement par le sol.

Ruisseau du Villard en aval. Débit mesuré de 0,5 l/s à l'étiage. Potentiel de 0,5 x 32 EH de rejets soit 16 EH. Rejets amont estimés (après auto-épuration et zone humide amont) à 5 habitations soit 15 EH. Résiduel de 1 EH (à ce niveau).

#### **Solution et filière retenues :**

Assainissement individuel avec fosse toutes eaux, filtre à sable vertical drainé et rejet dans le pluvial existant (ou à créer en partie s'il n'existe pas en totalité ; à défaut de le créer, la parcelle est inconstructible) en direction du ruisseau du Villard. Potentiel limité à 1 construction.

### **3.9.CHEZ MARMITTON**

#### **Particularités :**

Nombre d'habitations important et extension du hameau envisagée.

Peu de possibilité de dissiper dans le sol.

Importante zone humide à l'aval.

#### **Solution et filière retenues :**

**Pour une moitié Nord**, assainissement individuel avec fosses toutes eaux et filtres à sable pour chaque habitation. Rejet dans la canalisation à créer en direction de la zone humide en aval du secteur (voir tableau dans partie sur les zones humides).

**Pour une partie Sud**, assainissement individuel avec fosses toutes eaux et filtres à sable pour chaque habitation. Rejet dans le pluvial existant (ou à créer en partie s'il n'existe pas en totalité ; à défaut de le créer, la parcelle est inconstructible) en direction du ruisseau du Villard (impossibilité de rejoindre la zone humide topographiquement).

Mais le potentiel d'accueil du ruisseau est très faible le ruisseau étant saturé à ce niveau.  
Attente du collecteur.

### **3.10.CHEZ CHALLUT**

#### **Particularités :**

Habitations nombreuses et concentrées. Extension du hameau envisagée.

Pas de possibilité de faire de l'assainissement par le sol du fait des perméabilités faibles.

#### **Solution et filière retenues :**

**Comme pour Chez Marmiton**, assainissement individuel avec fosses toutes eaux et filtres à sable pour chaque habitation. Rejet dans la canalisation à créer en direction de la zone humide en aval du secteur (voir tableau dans partie sur les zones humides).

### **3.11.CORBEX**

#### **Particularités :**

Habitations étendues le long de la route. Peu d'extension prévue.

Ruisseau en aval. Débit mesuré de 0,5 l/s à l'étiage. Potentiel de  $0,5 \times 32$  EH de rejets soit 16 EH. Rejets amont estimés (après auto-épuration et zone humide amont) à 5 habitations soit 15 EH. Résiduel de 1 EH (à ce niveau).

### **Solution et filière retenues :**

Assainissement individuel avec fosse toutes eaux et filtre à sable vertical drainé puis rejet dans le pluvial existant (ou à créer en partie s'il n'existe pas en totalité ; à défaut de le créer, la parcelle est inconstructible) en direction du ruisseau au Sud.

### **3.12.CHEZ GONIN (HAUT ET BAS)**

#### **Particularités :**

Habitations concentrées. Extension envisagée limitée.

Peu de possibilité d'infiltrer dans le sol.

### **Solution et filière retenues :**

Assainissement individuel avec fosses toutes eaux et filtres à sable pour chaque habitation. Rejet dans la canalisation à créer en direction de la zone humide (2) en aval du secteur (voir tableau dans partie sur les zones humides).

### **3.13.CHEF-LIEU**

#### **Particularités :**

NOMBREUSES habitations, et extension envisagée.

Impossibilité de faire de l'assainissement par le sol.

Petit ruisseau en aval immédiat au débit très faible (0,2 l/s) et saturé (mauvaise qualité). Cercet au débit plus important plus en aval.

Zone à caractère humide à l'aval du Chef-lieu, à proximité du Cercet, qui pourrait être aménagée.

### **Solution et filière retenues :**

Pour la partie existante du chef-lieu, à l'extension limitée, assainissement individuel avec fosses toutes eaux et filtres à sable pour chaque habitation. Rejet dans la canalisation à créer en direction de la zone humide en aval du secteur (voir tableau dans partie sur les zones humides).

Attente du collecteur pour les importantes zones d'extension AU.

### **3.14.CHEZ DUPONT**

#### **Particularités :**

Habitations concentrées et population importante. Extension du hameau envisagée.

Pas de possibilité d'infiltre dans le sol.

Zone humide et ruisseau à l'aval.

#### **Solution et filière retenues :**

Assainissement individuel avec fosses toutes eaux et filtres à sable pour chaque habitation. Rejet dans la canalisation à créer en direction de la zone humide en aval du secteur (voir tableau dans partie sur les zones humides).

### **3.15.CHEZ LES MORTS**

#### **Particularités :**

Habitations et population peu importante. Extension limitée envisagée (2 constructions).

Pas de possibilité d'infiltre dans le sol.

Zone humide et ruisseau à l'aval.

#### **Solution et filière retenues :**

Assainissement individuel avec fosses toutes eaux et filtres à sable pour chaque habitation. Rejet dans la canalisation à créer en direction de la zone humide en aval du secteur (emplacement à préciser).

### **3.16.PRE MAGNOUX**

#### **Particularités :**

Habitations étirées le long de la route et population assez peu importante. Faible extension du hameau envisagée en attente du collecteur d'assainissement.

Peu de possibilité d'infiltre dans le sol.

Ruisseau des Povrets. Débit mesuré de 0,3 l/s à l'étiage. Potentiel de 0,3 x 32 EH de rejets soit 10 EH. Rejets actuels estimés à 10 habitations soit 30 EH. Résiduel nul. Mauvaise qualité.

#### **Solution et filière retenues :**

Assainissement collectif.

En attendant le collectif, assainissement individuel avec fosse toutes eaux et filtre à sable vertical drainé pour chaque habitation. Rejet dans le pluvial existant (ou à créer en partie s'il n'existe pas en totalité ; à défaut de le créer, la parcelle est inconstructible) en direction du ruisseau.

Mais le potentiel d'accueil du ruisseau est très faible le ruisseau étant saturé à ce niveau.

### **3.17.LA COTE DES FRENES**

#### **Particularités :**

Habitations étirées le long de la route et population devenant importante. Extension du hameau envisagée (mais devra attendre la venue du collecteur d'assainissement).

Pas de possibilité d'infiltrer dans le sol.

Ruisseau des Povrets. Débit mesuré de 1 l/s à l'étiage en aval. Potentiel de 1 x 32 EH de rejets soit 32 EH. Rejets actuels estimés à 15 habitations soit 45 EH. Résiduel nul. Mauvaise qualité.

#### **Solution et filière retenues :**

Assainissement collectif.

En attendant le collectif, assainissement individuel avec fosse toutes eaux et filtre à sable vertical drainé pour chaque habitation. Rejet dans le pluvial existant (ou à créer en partie s'il n'existe pas en totalité ; à défaut de le créer, la parcelle est inconstructible) en direction du ruisseau.

Mais le potentiel d'accueil du ruisseau est très faible le ruisseau étant saturé à ce niveau.

A défaut, possibilité de création et aménagement d'une zone de dissipation (type zone à caractère humide) en aval du hameau (emplacement à préciser), avant exutoire (ruisseau des Povrets).

### **3.18.CHEZ COQUIN**

#### **Particularités :**

Population assez importante, mais extension envisagée limitée.

Peu de possibilité de dissiper dans le sol.

Petit ruisseau au Sud. Débit mesuré de 0,3 l/s à l'étiage. Potentiel de  $0,3 \times 32$  EH de rejets soit 10 EH. Rejets amont estimés (après auto-épuration et zone humide amont) à 4 habitations soit 12 EH. Résiduel nul (à ce niveau).

Ruisseau des Povrets. Débit mesuré de 1 l/s à l'étiage en aval. Potentiel de  $1 \times 32$  EH de rejets soit 32 EH. Rejets actuels estimés à 15 habitations soit 45 EH. Résiduel nul. Mauvaise qualité.

Zone à caractère humide en aval du hameau (vers le ruisseau des Povrets).

#### **Solution et filière retenues :**

Assainissement individuel avec fosse toutes eaux et filtre à sable vertical drainé pour chaque habitation. Rejet dans le pluvial existant (ou à créer en partie s'il n'existe pas en totalité ; à défaut de le créer, la parcelle est inconstructible) en direction du ruisseau au Sud.

Mais le potentiel d'accueil du ruisseau est très faible le ruisseau étant saturé à ce niveau.

A défaut, projet de création et aménagement d'une zone de dissipation (type zone à caractère humide) en aval du hameau (emplacement à préciser), avant exutoire (ruisseau des Povrets).

### **3.19.LE CHAUMET**

#### **Particularités :**

Habitations étirées le long de la route et population assez importante.

Pas de possibilité d'infilttrer dans le sol.

Ruisseau des Povrets. Débit mesuré de 1 l/s à l'étiage en aval. Potentiel de  $1 \times 32$  EH de rejets soit 32 EH. Rejets actuels estimés à 12 habitations soit 36 EH. Résiduel nul. Mauvaise qualité.

#### **Solution et filière retenues :**

Assainissement collectif.

En attendant le collectif, assainissement individuel avec fosse toutes eaux et filtre à sable vertical drainé pour chaque habitation. Rejet dans le pluvial existant (ou à créer en partie s'il n'existe pas en totalité ; à défaut de le créer, la parcelle est inconstructible) en direction du ruisseau.

Mais le potentiel d'accueil du ruisseau est très faible le ruisseau étant saturé à ce niveau.

### **3.20.PETIT BENE**

#### **Particularités :**

Peu de constructions et pas d'extension envisagée.

Pas de possibilité d'infiltrer dans le sol.

Secteur humide en aval.

#### **Solution et filière retenues :**

Assainissement individuel avec fosses toutes eaux et filtres à sable pour chaque habitation. Rejet dans la canalisation à créer en direction de la zone humide en aval du secteur (voir tableau dans partie sur les zones humides).

### **3.21.MONT BENE**

#### **Particularités :**

Hameau aux habitations éparses le long plusieurs voies. Extension limitée

Pas de possibilité d'infiltrer dans le sol.

Zone humide importante à l'Ouest.

#### **Solution et filière retenues :**

Assainissement individuel avec fosses toutes eaux et filtres à sable pour chaque habitation. Rejet dans la canalisation à créer en direction de la zone humide en aval du secteur (voir tableau dans partie sur les zones humides).

## **3.22.Bois Noir**

### **Particularités :**

Hameau aux habitations assez regroupées ; extension et croissance envisagée

Présence d'une zone humide à l'aval

Quelques possibilités de faire de l'assainissement par le sol en dissipation

### **Solution et filière retenues :**

**Pour une partie Nord**, assainissement individuel avec fosses toutes eaux et filtres à sable pour chaque habitation. Rejet dans la canalisation à créer en direction de la zone humide en aval du secteur (voir tableau dans partie sur les zones humides).

**Pour une partie Sud**, assainissement individuel avec fosses toutes eaux et filtres à sable pour chaque habitation. Rejet dans la canalisation à créer en direction de la zone humide en aval du secteur (voir tableau dans partie sur les zones humides).

## **3.23.CHEZ REGAT**

### **Particularités :**

Quelques habitations (4) et faible extension envisagée (1 construction).

Pas de possibilité d'envisager une dissipation des effluents traités dans le sol.

Absence d'exutoire à débit permanent à proximité.

### **Solution et filière retenues :**

Pas de possibilités d'assainissement individuel. Attente du collecteur.

## **3.24.Bois ROND - CHEZ SGUT**

### **Particularités :**

Hameau aux habitations peu concentrées

Présence d'un ruisseau à écoulement faible mais permanent

Peu de possibilités de faire de l'assainissement par le sol en dissipation

### **Solution et filière retenues :**

Assainissement individuel avec fosses toutes eaux et filtres à sable pour chaque habitation. Rejet dans la canalisation à créer en direction de la zone humide en aval du secteur (voir tableau dans partie sur les zones humides).

Quand impossibilité, rejet dans le pluvial existant (ou à créer en partie s'il n'existe pas en totalité ; à défaut de le créer, la parcelle est inconstructible) en direction du ruisseau.

## **3.25.JOUVENET**

### **Particularités :**

Habitations étirées le long de la route et population devenant assez importante. Faible extension du hameau envisagée en attente du collecteur d'assainissement.

Peu de possibilité d'infiltrer dans le sol.

Petit ruisseau au Sud. Débit mesuré de 0,2 l/s à l'étiage. Potentiel de  $0,2 \times 32$  EH de rejets soit 6 EH. Rejets amont estimés à 5 habitations soit 15 EH. Résiduel nul.

### **Solution et filière retenues :**

Assainissement collectif.

En attendant le collectif, assainissement individuel avec fosse toutes eaux et filtre à sable vertical drainé pour chaque habitation. Rejet dans le pluvial existant (ou à créer en partie s'il n'existe pas en totalité ; à défaut de le créer, la parcelle est inconstructible) en direction du ruisseau.

Mais le potentiel d'accueil du ruisseau est très faible le ruisseau étant saturé à ce niveau.

## **3.26.CHEZ LE MARQUIS**

### **Particularités :**

Habitations et population assez importantes. Faible extension du hameau envisagée en attente du collecteur d'assainissement.

Peu de possibilité d'infiltrer dans le sol.

Petit ruisseau en aval. Débit mesuré de 0,7 l/s à l'étiage. Potentiel de 0,7 x 32 EH de rejets soit 22 EH. Rejets amont estimés à 15 habitations soit 45 EH. Résiduel nul.

### **Solution et filière retenues :**

Assainissement collectif.

En attendant le collectif, assainissement individuel avec fosse toutes eaux et filtre à sable vertical drainé pour chaque habitation. Rejet dans le pluvial existant (ou à créer en partie s'il n'existe pas en totalité ; à défaut de le créer, la parcelle est inconstructible) en direction du ruisseau.

Mais le potentiel d'accueil du ruisseau est très faible le ruisseau étant saturé à ce niveau.

## **3.27.PRALET**

### **Particularités :**

Habitations étirées le long de la route. Faible extension du hameau envisagée en attente du collecteur d'assainissement.

Peu de possibilité d'infiltrer dans le sol.

Petit ruisseau en aval. Débit mesuré de 0,7 l/s à l'étiage. Potentiel de 0,7 x 32 EH de rejets soit 22 EH. Rejets amont estimés à 15 habitations soit 45 EH. Résiduel nul.

### **Solution et filière retenues :**

Assainissement collectif.

En attendant le collectif, assainissement individuel avec fosse toutes eaux et filtre à sable vertical drainé pour chaque habitation. Rejet dans le pluvial existant (ou à créer en partie s'il n'existe pas en totalité ; à défaut de le créer, la parcelle est inconstructible) en direction du ruisseau.

Mais le potentiel d'accueil du ruisseau est très faible le ruisseau étant saturé à ce niveau.

## **3.28.PETITS HAMEAUX DISPERSES ET HABITAT DIFFUS**

### **Particularités :**

Habitat dispersé et petits hameaux où aucune extension n'est envisagée.

Absence de données sur la nature du sol, mais extrapolation possible à partir des données de la carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif, et étude relative à l'assainissement non collectif à la parcelle conseillée.

## **Solution et filière retenues :**

Selon la nature du sol et la proximité ou non d'un exutoire à écoulement permanent, on choisira :

- Soit fosse toutes eaux, et épandage ;
- Soit fosse toutes eaux, filtre à sable vertical drainé et tranchées de dissipation ;
- Soit fosse toutes eaux, filtre à sable vertical drainé, et rejet direct dans un ruisseau ou au réseau d'eaux pluviales.